

## Conditions d'utilisations des logos de la MRC des Chenaux

Quiconque souhaite utiliser le logo de la MRC des Chenaux et de Culture des Chenaux dans d'autres contextes que dans le cadre relations partenaires et participations financières, doit en faire la demande auprès de la conseillère aux communications.

### Intégralité des logos

Qu'ils soient apposés sur un document papier, informatique ou autre plateforme numérique, les logos doivent être utilisés dans leur intégralité et respecter les règles suivantes :

- Les logos ne doivent jamais être redessinés, on ne peut les déformer ni intégrer d'autres éléments ;
- Les logos peuvent être réduits ou agrandi, mais doivent toujours conserver leurs proportions actuelles (ne pas étirer le logo en largeur ni en hauteur)
- Les caractères graphiques doivent toujours apparaître dans la police Brice (logo de la MRC) et la police Radona Extended Ex Bold (Culture des Chenaux).
- Lorsque les logos sont reproduits en couleurs, la couleur utilisée pour la MRC des Chenaux est Pantone 553. Pour le logo Culture des Chenaux, les couleurs Pantone 253 CP (logo) et Pantone 5255 (typographie) doivent être utilisées.
- La présentation des logos doit respecter l'identité visuelle et l'image de marque telle que présentée dans les guides des normes graphiques (voir « Centre de documentation » sur le site [mrcdeschenaux.ca](http://mrcdeschenaux.ca))

Tout organisme et entreprise qui utilisent les logos doivent s'assurer qu'il n'est pas présenté de façon à laisser croire que la publicité ou les documents émanent de la MRC des Chenaux sont approuvés par ce dernier.

### Importance de respecter les conditions d'utilisations

En 2021, la MRC des Chenaux s'est dotée d'une nouvelle image de marque pour représenter les 10 municipalités. En ce sens, la MRC se doit être respectueux de cette image et de sa signature.

Le logo doit soutenir une image solide, cohérente et homogène, facilement reconnaissable par les municipalités, les partenaires, les citoyens et le public.

Considérant ces motifs, le respect collectif des conditions d'utilisation du logo est un moyen de renforcer l'identité des municipalités que la MRC représente. Il importe ainsi que tous et toutes s'emploient à appliquer rigoureusement ces conditions quant à l'utilisation de l'identité visuelle.

La MRC des Chenaux se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo s'il juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.

### **Demande d'utilisation**

Quiconque souhaite utiliser l'image de la MRC doit en faire la demande auprès de Magali Léveillé, conseillère aux communications, à l'adresse [communications@mrcdeschenaux.ca](mailto:communications@mrcdeschenaux.ca). La demande doit contenir les éléments suivants :

- Le nom de la personne-contacte ;
- Le nom de l'entreprise ou de l'organisme ;
- Le titre du projet ou de l'événement ;
- Le visuel sur lequel le logo sera apposé ;
- L'objectif pour lequel il est utilisé ;
- L'endroit où le visuel sera diffusé (en ligne, médias sociaux, publicité traditionnelle, etc.) et ;
- Quand sera-t-il diffusé.

Pour toutes autres questions, contactez la conseillère aux communications.

Source :

Magali Léveillé  
*Conseillère aux communications - MRC des Chenaux*  
T. 819 840-0704 poste 2204